

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
des communes de LOREY et de SAINT-MARD

En application des dispositions de l'arrêté conjoint des communes de LOREY et de SAINT-MARD en date du 14 septembre 2024, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours consécutifs, du 14 octobre 2024 à 16 heures au 16 novembre 2024 à 11 heures.

Monsieur Pierre NICOLET assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique sera déposé à la mairie de chacune des deux communes, à savoir :

Pour la commune de LOREY :

Le dossier sera consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir le **lundi de 14 h à 18 h 30**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et sur le portail Xenquetes : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de LOREY les jours et heures suivants :

- **Lundi 14 octobre 2024** de 16 heures à 18 heures
- **Mercredi 23 octobre 2024** de 16 heures à 18 heures
- **Samedi 9 novembre 2024** de 9 heures à 11 heures

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public. Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de LOREY 20 Rue de la Mairie 54290 LOREY ou par courriel : mairie.lorey@wanadoo.fr , laquelle les annexera au registre d'enquête ou par voie électronique, via un registre dématérialisé Xenquetes : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Pour la commune de Saint-Mard :

Le dossier sera consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir le **mardi de 17h30 à 18h30** afin que chacun puisse en prendre connaissance et sur le portail Xenquetes : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Mard les jours et heures suivants :

- **Mardi 15 octobre 2024** de 16 heures à 18 heures
- **Jeudi 24 octobre 2024** de 16 heures à 18 heures
- **Samedi 16 novembre 2024** de 9 heures à 11 heures

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public. Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de SAINT-MARD, Grande Rue 54290 SAINT-MARD ou par courriel : saint.mard54@wanadoo.fr , laquelle les annexera au registre d'enquête ou par voie électronique, via un registre dématérialisé Xenquetes : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Maire de LOREY, pour sa commune, et à Monsieur le Maire de SAINT-MARD, pour sa commune dans les 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public dans chacune des deux mairies de LOREY et de SAINT-MARD pendant un an aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le présent avis sera affiché en mairie de LOREY et de SAINT-MARD.